
Article de JEAN-MICHEL LUCAS — 08/01/20

Doc Kasimir Bisou sur *Profession spectacle*

www.profession-spectacle.com/author/jean-michel-lucas

Contexte

Nous étions ce 27 septembre 2019 à Bruxelles, rassemblés pour lancer le projet «Fusée de détresse¹», «*projet de coopération européenne qui réunit une équipe pluridisciplinaire composée de citoyens, d'artistes, de chercheurs et de décideurs publics pour confronter leurs compétences et expériences croisées pour repenser la question de l'accueil des personnes migrantes en Europe.*»

Le projet a choisi de se référer, dans toutes ses actions, au corpus des droits culturels des personnes. C'est pourquoi il m'a été demandé d'en préciser les implications, lors de première réunion commune avec les partenaires venus de Belgique, d'Espagne, de France, d'Italie, du Portugal, de Turquie.

Parallèlement à mon intervention toute «théorique» sur le référentiel des droits culturels, l'équipe du CIFAS de Bruxelles était engagée dans une intervention «pratique» avec 18 personnes en situation de migration : autour de Frédérique Lecomte, professionnelle du théâtre, ces personnes ont travaillé l'expression de leur vécu sous forme d'une mise en scène percutante d'une chanson à plusieurs voix, qui a été jouée et chantée dans quatre lieux publics de la ville².

Propos

Le matin de ce 27 septembre, j'ai rappelé que les droits culturels faisaient, intégralement, partie du corpus des droits humains fondamentaux³. Ainsi, la dimension culturelle ou artistique du projet *Fusée de détresse* ne pouvait pas être dissociée des autres regards portés par les droits de l'homme sur la situation des personnes migrantes. Les droits culturels ont une valeur universelle ; ils sont en interdépendance avec tous ces autres droits de l'homme et ne peuvent pas être considérés comme des droits secondaires moins importants que les autres comme le droit de se nourrir, de vivre en famille, d'avoir un hébergement, un emploi, des papiers, etc...!

J'ai évidemment indiqué que, pour revendiquer cette importance des droits culturels, il fallait donner à l'idée de « culture », un autre sens que celui qui prévaut, habituellement, dans les milieux professionnels des arts. Ce moment est toujours délicat à expliquer aux professionnels car la « culture » n'est pas cantonnée au « secteur culturel ». Avec les droits culturels, l'idée centrale est de considérer qu'il y a « culture » quand la personne **exprime son humanité aux autres**. Et, pour le dire vite, il y a « culture » quand on fait **« humanité ensemble », chacun en tant qu'être de dignité et de liberté**.

1 Sur l'ensemble de ce projet financé par l'Union Européenne : http://agedelatortue.org/?page_id=3872

2 Voir <http://www.cifas.be/fr/workshops/signal-fus%C3%A9e-de-d%C3%A9tresse>

3 Voir Déclaration de Fribourg sur les droits culturels et Jean Michel Lucas : « droits culturels, enjeux, débats expérimentations » Territorial édition

J'ai, évidemment, indiqué qu'il n'y avait là rien de mystérieux: la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) considère, dès son article 1, que l'humanité suppose des êtres reconnus *libres et d'égal dignité* avec les autres. Chacun apporte, ainsi, cette part de liberté et de dignité à notre humanité commune, chacun avec sa manière de vivre, de penser, de rêver... Ainsi, la culture de l'humanité, toute entière, se nourrit de toutes ces expressions de l'humanité de chacun.

Mon intention était simplement de faire passer le message aux acteurs de *Fusée de détresse* que leurs projets artistiques devaient, nécessairement, placer au premier rang les enjeux de liberté et de dignité des personnes.

Je sais l'effet produit généralement par ce déplacement de l'enjeu culturel auprès des acteurs qui ont investi leur propre vie dans l'activité artistique et pour lesquels la culture est, d'abord, la fille unique des arts.

Je n'ai donc pas été surpris de l'accueil paradoxal de mon intervention: les participants étaient, certes, totalement en accord avec mon propos sur la défense des droits humains fondamentaux des personnes migrantes. Ils l'étaient d'autant plus que les droits culturels sont revendiqués par le projet *Fusée de détresse*, lui-même.

En revanche, j'ai bien senti que la réception était froide sinon distante. Dans la discussion, j'ai fini par entendre - comme souvent: «Les mots des droits culturels sont « abstraits », « théoriques »; ils sont loin des réalités de notre pratique. Dans la réalisation de nos actions artistiques avec les personnes migrantes, il serait artificiel de dire « humanité », « faire humanité ensemble », « liberté », « dignité », « reconnaissance ». Nous disons plutôt que nous agissons pour que les *formes artistiques*, les *créations* soient *porteuses de sens* et aient *la capacité de nous interpeller sur un sujet éminemment politique par une approche sensible et intime.*»

J'ai donc entendu qu'il était vraiment difficile aux acteurs de *Fusée de détresse* de faire usage quotidien des mots abstraits des droits culturels; sachant, de surcroît, que ces mots ne seraient pas plus compris des partenaires du projet que des personnes migrantes elles-mêmes!

Dont acte! En insistant sur la dimension universelle de la valeur d'humanité des droits culturels, j'avais récolté ce que j'avais semé: une certaine adhésion de principe coiffée par un écart certain avec les pratiques des acteurs.

De quoi être et demeurer perplexe!

Heureusement, il y a eu l'après-midi où nous avons été rejoints par les 18 personnes migrantes, accompagnées de Frédérique Lecomte.

Elles ont formé un chœur, entamé une longue chanson écrite par elles, les jours précédents, et chacune, à son tour, est venue exprimer, par une phrase bien sentie, la difficulté d'être migrant·e.

Chaque personne, avec sa personnalité et son potentiel, a dit sa part de vérité quand on est un « sans »! 18 phrases émouvantes pour exprimer la réalité de l'émigration: sans papier, sans logement, sans métier, sans argent... et même sans patrie pour avoir quitté la sienne; sans famille, séparée de sa propre histoire et sans capacité d'en reconstruire une nouvelle...

Ce fut une belle démonstration où les « paroles » des migrants ont fait entendre les situations réelles, si difficiles, vécues par les personnes migrantes.

Puis, vint le dernier couplet de cette chanson à plusieurs voix. Une revendication collective adressée à tous ceux dont la vie croise celle des migrant-e-s. Une revendication finale portée par l'émotion du chant puissant du chœur où j'ai entendu, comme tout le monde, le refus d'être dépossédé de sa dignité, de sa qualité d'être humain, de sa liberté...

Et voilà que ces mots si abstraits, le matin, étaient revendiqués par les personnes migrantes, elles-mêmes !

Je n'avais pas trouvé les mots qu'il fallait, le matin, pour expliquer que les valeurs d'humanité, d'égalité, de liberté, de reconnaissance des personnes, n'avaient rien de théoriques et d'intellos ; et voilà qu'ils surgissaient de la voix des personnes en migration. De l'expression sensible émergeait l'exigence universelle, palpable, du respect de l'humanité de la personne migrante.

Quand tout vous est refusée, quand il n'y a plus rien à dire, plus rien à négocier, quand la personne n'a plus de nom, d'argent, de métier, de papier, de famille, de logement, de pays... qu'est-ce qui lui reste ? Quand la personne, au bout de ces parcours de rejet, est « **fatiguée**, **fatiguée** » comme dit si puissamment leur chanson, quelle place lui reste-t-il à négocier ?

Les personnes migrantes ont répondu dans la chanson : pour ne pas être traités comme de chiens auxquels on jette un os, à qui l'on « donne » sans laisser place à la discussion, il doit leur rester au moins ce qui ne peut leur être nié : leur humanité !

Il doit leur rester leur droit culturel élémentaire d'exprimer leur humanité, c'est-à-dire leur droit de dire leur **dignité**, d'être reconnue comme une personne, de discuter et d'être acteur à part entière des négociations qui concernent leur liberté de se déplacer, d'avoir un travail de se déplacer, d'obtenir un logement, de retrouver leur famille...

Pouvoir exprimer cette humanité ne peut pas être considéré comme une abstraction alors que tout le reste a disparu, enseveli dans le parcours chaotique de la migration.

Je n'avais pas su le faire sentir aux parties prenantes de *Fusée de détresse* ; la chanson y est parvenue.

La remarquable impulsion apportée par Frédérique Lecomte à ces expressions si souvent cachées - qu'il faut même souvent enfouir pour ne pas rajouter la souffrance des âmes aux peines du quotidien - justifiait à la perfection le projet *Fusée de détresse*. Oui, le travail de l'artistique est moteur d'expressions, de cris, de paroles, de déterminations à résister, à refuser évictions et exclusions.

Les droits culturels comme droits pour chaque personne d'être acteur du « **faire humanité ensemble** » sont bien moteurs de *Fusée de détresse* pour que les paroles des migrants trouvent leur part dans la vie collective d'une humanité trop souvent dans l'oubli des exigences premières : égalité des dignités, expressions des libertés effectives, reconnaissance des personnes dans leur capacité à devenir... Ne refusons pas les mots qui portent sens ultime pour les personnes elles-mêmes.

Voilà, j'espère, la base universelle du manifeste que promet *Fusée de détresse* pour inscrire les revendications des personnes migrantes dans les exigences d'humanité des droits culturels pour donner sens et valeur universelle aux projets artistiques et participatifs.